

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 octobre 2023 à 18 h 30 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 11

Étaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, USAI Thierry, PHILIPPE Magalie, LOCUFIER Isabelle, DUCCESCHI Patrick, DUFOUR Daniel, ANSART Rénald, MASCAUX Tatiana, ROYE Hervé, LEMAIRE Bruno.

Étaient excusés : PIROTTE Lauriane (procuration à SALLIO Michel), MICHEL Nathalie (procuration à USAI Thierry), MANET Maxime (procuration à DUCCESCHI Patrick), CHARLEZ Emmanuelle (procuration à PHILIPPE Magalie)

Secrétaire de la séance : Sallio Michel

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2023 est adopté à l'unanimité

ACQUISITION DES PARCELLES RUE DE BOIS (terrain de la Fête du bœuf)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le terrain situé à côté du stade et servant de plaine de jeux pour les bugnicourtois est loué pour la somme forfaitaire annuelle de 655.53 € (au 1^{er} janvier 2004). Ces terrains sont utilisés pour toute activité décidée par la commune.

Vu le plan de division d'un terrain présenté par la SCP Bourgogne Beaucamp Géomètres-Experts ;

Vu l'accord des conjoints PODEVIN pour vendre des parcelles ZA n° 30p, 31p, 32p, 33p d'une superficie de 8 221 m² à la commune moyennant le prix de 1,50 € le m² ;

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition dudit terrain au prix de 12 331,50 €.

DECIDE que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

CHARGE M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me Blanpain, Notaire à Arleux.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la commune.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE (mise en réserve antérieure à 2023)

Douais Agglo a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner ses communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales.

- montant mis en réserve 60 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- d'adopter la proposition d'affectation du fonds de concours présentée ci-dessus.

- d'autoriser M. le Maire à passer la convention de fonds de concours communautaire et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

AFFECTATION D'UN FONDS COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE 2021-2023

La CAD a mis en place un fonds communautaire d'investissement solidaire du montant de 150 000.00 € disponible sur 3 ans (exercices 2021-2022-2023) destiné à accompagner ses communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration.

La commune a demandé un montant de 150 000,00 € pour l'année 2023.

L'opération proposée :

- Aménagement DE LA NOUVELLE MAIRIE : rénovation et extension de la mairie actuelle et réaménagement d'une rampe PMR, pour un montant de 582 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- d'adopter la proposition d'affectation du fonds communautaire d'investissement solidaire présentée ci-dessus,

VOTE D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose de reverser au Comité d'Organisation de la Fête du Bœuf, sous forme de subvention, le montant de 6 500.00 Euros (SIX MILLE CINQ CENTS EUROS).

Après discussion, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget en cours.

BUDGET PRINCIPAL 2023 - Décision modificative n° 1

Sur présentation de la proposition de décision modificative d'ajustement des opérations d'investissement ; Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter le virement de crédits suivants :

Imputation	Crédits à ouvrir	Imputation	Crédits à réduire	Motif
Op.212 Ecole Pagnol Projet informatique	+ 1 500 €	Op.183 Réserves foncières	- 1 500 €	Ajustement pour pouvoir solder l'opération

DIVERS

- Baisse de prix de repas cantine à la rentrée 2023-2024 pour la commune grâce au groupement de commande avec Douaisis Agglo – 2.60 € ht au lieu de 2.88 € ht
- Renouvellement de contrat d'exploitation de chauffage à l'école avec la société DALKIA
- Horaires City stade
- Présentation du projet « Coron » aux élus
- Prochaine réunion PLU – le jeudi 2/11/2023 à 10h
- Préparation de repas des aînés du mercredi 8/11/2023